

Annexe J - Contrat d'adhésion au programme de conciliation travail et vie personnelle

Contrat intervenu entre
Université Laval, d'une part
et

Nom du membre
Adresse de domicile
Numéro d'employé, Unité administrative, d'autre part

1. Durée du programme

La durée du programme est de douze (12) mois, du _____ au _____.

2. Options (faire un choix entre ces options) :

Option A : Congés additionnels

Rémunération réduite de 1,92 % pour cinq (5) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

Rémunération réduite de 3,83 % pour dix (10) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

Rémunération réduite de 5,75 % pour quinze (15) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

Option B : Horaire de travail comprimé

Horaire de 35 heures en quatre jours

Horaire de 35 heures en quatre jours et demi (4,5)

Horaire de 70 heures en neuf jours.

Option C : Réduction de la semaine de travail

Rémunération réduite de 8,57 % pour une semaine de travail de 32 heures en :

quatre (4) jours

quatre jours et demi (4,5)

cinq (5) jours.

Sous réserve des dispositions qui précèdent, le présent contrat est assujéti aux [articles 132.1 à 132.8](#) de la convention collective entre l'Université Laval et l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL).

En foi de quoi, les parties ont signé à Québec, ce _____

Signature du membre _____

Signature pour l'Université _____

Signature du témoin _____

C. c. Supérieure, supérieur immédiat
APAPUL